



CAHIER DES CHARGES POUR LA CRÉATION D'UN SITE WEB

Entre les soussignés :

- Le Prestataire :
- Le Client :



1. Présentation du projet

Le Contexte

Le Prestataire a été mandaté par le Client afin de réaliser un nouveau site événementiel. Le Client fournira au Prestataire l'architecture du site et la charte graphisme. Le contenu du site pourra être rédigé par le Prestataire si le Client lui fournit les informations et la documentation nécessaires. Dans le cas contraire, le Client devra compléter le contenu du site. Le nom de domaine ainsi que l'hébergement seront traité par le Prestataire.

La Cible

La population ciblée par le site Internet est l'ensemble des personnes souhaitant s'informer et s'inscrire au Festival organisé par le Client.

L'Objectif

Le site Internet a pour objectif de fournir des informations sur le Festival et permettre aux personnes qui les souhaitent de s'inscrire pour ce Festival.

Le site doit donner les informations sur l'histoire du Festival, ses membres et ses sponsors et sa programmation. Enfin le site devra fournir les détails sur l'emplacement géographique du Festival et sur les moyens pour s'inscrire et contacter les équipes du Festival.



2. Conception et réalisation

Le Nom de Domaine

Le Nom de Domaine est festesaip.fr.

La gestion et le renouvellement du nom de domaine est effectué par le Prestataire tous les ans par tacite reconduction du contrat avec le Client sauf dénonciation de celui-ci par l'une des parties par lettre recommandée au moins deux mois avant la date d'expiration fixée au 1^{er} juin de chaque année.

Le Référencement

Le Référencement naturel du site est réalisé par le Prestataire. Le Client fournira au Prestataire la liste des mots clés. Les mots clés sont les termes saisis par les internautes dans les moteurs de recherche qui permettront d'identifier le Festival.

La suite du référencement se fera dans un deuxième temps grâce au contenu du site.

Enfin la dernière étape du référencement se fera par l'acquisition de lien entrant. Le Client devra **obtenir des liens de qualité à partir de sites de confiance et de qualité**. Ces liens vont permettre le développement de la popularité du Festival sur le Web pour améliorer son positionnement dans les résultats des moteurs de recherche.

La notoriété du Festival dépend du nombre de liens de qualité qui pointent vers son site Web. La qualité des liens entrants (netlinking) est un élément décisif pour son positionnement dans les résultats des moteurs de recherche comme Google.

Le Contenu

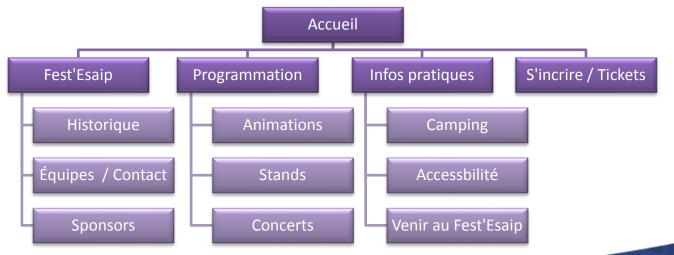
Le contenu du site sera fourni par le Client.

Le Client pourra demander au Prestataire des conseils sur le contenu du site. Une fois le site en phase de test, le Client ne pourra plus apporter de modification au contenu mais pourra apporter lui-même les modifications qu'il désire.

La structure

La structure du site est fournie par le Client dans le schéma ci-dessous.

Le Client pourra demander au Prestataire des conseils sur la structure du site. Une fois le site en phase de test, le Client ne pourra plus apporter de modification à la structure du site.





Charte graphique

La charte graphique du site sera fournie le Client.

Une fois le site en phase de développement, le Client ne pourra plus apporter de modification à la charte graphique du site.

Droit d'auteur

Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, en ce compris les droits de marques, les droits de propriété littéraire et artistique, notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, les droits sur les logiciels ou fichiers informatiques, les droits sur le contenu des bases de données, dits " droit sui-generis ", afférents au site web resteront la propriété du Prestataire.

En ce qui concerne les droits de la personnalité, le Client fera son affaire d'obtenir en son nom et pour son compte, de la part des personnes physiques, l'autorisation d'utiliser leur image ou l'un des éléments de leur personnalité et, plus précisément, pour les mannequins et pour les artistes interprètes, la cession des droits d'utilisation, définis dans le temps, l'espace et en fonction des médias, conformément aux besoins définis par le Client et aux réglementations qui leur sont respectivement applicables.

Hébergement

La gestion et le renouvellement de l'hébergement est effectué par le Prestataire tous les ans par tacite reconduction du contrat avec le Client sauf dénonciation de celui-ci par l'une des parties par lettre recommandée au moins deux mois avant la date d'expiration fixée au 1^{er} juin de chaque année.

L'hébergement est sous-traité par le Prestataire auprès d'une société spécialisée afin de garantir les points suivants :

- Accessibilité 24H/24
- Réponse rapide en cas d'incident
- Trafic illimité
- Fiabilité et sécurité des serveurs

Maintenance

Le Prestataire propose au Client trois types de maintenance :

- La maintenance de base (hébergement du site, gestion du nom de domaine, gestion des adresses mail).
- La maintenance technique (en plus de la maintenance de base, sauvegarde régulière du site, gestion technique du site).
- La maintenance évolutive (en plus de la maintenance technique, elle comprend les modifications du site pour suivre les évolutions technologiques).

Dans tous les cas, la maintenance de base est obligatoire pour la mise en ligne du site et l'achat du nom de domaine.



Administration

Afin d'être toujours d'actualité, le site Internet du Client doit être mis à jour en ajoutant de nouvelles informations ou en supprimant du contenu obsolète.

Le Prestataire met en place une interface d'administration sécurisée qui permet d'ajouter ou de modifier le contenu du site depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet. Grâce à ce système de gestion de contenu, il est possible de modifier facilement le site sans connaissances techniques avancées.

Si le Client dispose des compétences nécessaires, il pourra administrer lui-même son site. Le Prestataire propose également des formations pour permettre au Client d'acquérir ces compétences.

Le Prestataire propose également des contrats d'administration.

Fait, en double exemplaire, à ST BARTHELEMY D'ANJOU, le 14 avril 2013.

Pour le Client

(nom et prénom du représentant)

Pour le Prestataire

(nom et prénom du représentant)